

Téléphone au volant : ça se durcit en Vaucluse



Face à la banalisation des comportements à risque, particulièrement l'usage du téléphone au volant, la préfecture de Vaucluse va durcir les sanctions dans le département. La mesure sera effective à partir de mi-mai.

« Dans le Vaucluse, malgré la mobilisation forte des gendarmes et des policiers avec des opérations de contrôle régulières et des actions de prévention mises en œuvre par la préfecture, le nombre d'accidents et d'infractions routières demeure trop élevé, avec 576 accidents en 2025, dont 35 morts et 736 blessés, rappellent les services de la préfecture de Vaucluse. Le défaut d'attention, inattention ou usage du téléphone au volant, est relevé dans 19% des accidents survenus dans le Vaucluse en 2025, soit dans presque un accident sur cinq. Depuis 2017 en France, le nombre de contraventions pour usage du téléphone au volant a augmenté de 49%, témoignant de l'importance du phénomène. »

Quelles sanctions ?

« Ce comportement, largement banalisé, allonge le temps de réaction, et est donc particulièrement dangereux, insiste la préfecture de Vaucluse. Tenir un téléphone en main multiplie par 3 le risque de



Ecrit par Echo du Mardi le 5 mai 2026

provoquer un accident et lire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accident. »

Face à cette situation, le préfet de Vaucluse a donc décidé de durcir les sanctions administratives liées à l'usage du téléphone au volant. À compter de mi-mai, l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation ou le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son (à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité) pourra entraîner la suspension du permis de conduire pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois.

Jusqu'à présent, cette sanction dans le département, s'élevait à une suspension de permis de 2 mois pour l'usage d'un téléphone concomitant à une autre infraction. Et auparavant, cette usage du téléphone entraîné 'seulement' une amende forfaitaire de 135€ ainsi qu'un retrait de 3 points du permis de conduire.

L.G.

Ecrit par Echo du Mardi le 5 mai 2026



Crédit : Adobe stock-Wellnhofer Designs